

| |
|------------------------------|
| VAL D'OISE CANTON |
| BEAUMONT SUR OISE COMMUNE |
| PERSAN |

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE PERSAN

Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle du 22 Octobre 1963, sur la circulation routière modifiée par l'arrêté du 15 Juillet 1974, par la circulaire 68.103 du 30 Octobre 1968, et par l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés du 17 Octobre 1968, 23 Juillet 1970, 8 Mars 1973 et 10 Juillet 1974.

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982, modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions de leurs textes d'application

Vu l'avis de la Direction Départementale de l'Équipement
Vu l'avis de la Direction des Polices Urbaines

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Il sera implanté deux panneaux sens unique de chaque côté de la rue André Messenger, à la hauteur du 17 et 20 de cette rue

ARTICLE 2 : Il sera implanté deux panneaux sens interdit, à la hauteur du poste EDF, rue André Messenger, voie donnant sur la rue du 19 Mars 1962

ARTICLE 3 : Il sera implanté une flèche directionnelle angle de la rue André Messenger, face au Groupe Scolaire Émile Carles.

ARTICLE 4 : Ces prescriptions débutent le 30 Décembre 1992.

ARTICLE 5 : La signalisation sera conforme à l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 relatif à la signalisation routière.

La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux sont à la charge de l'entreprise municipale.

Les agents évoluant sur la chaussée seront porteurs de gilets fluorescents de jour.

ARTICLE 6 : Monsieur le Secrétaire Général du Val d'Oise
Monsieur le Commissaire de Police de PERSAN
sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours

Monsieur le Chef du Centre Principal de Beaumont sur Oise
Monsieur le Chef du Centre de Secours de PERSAN

FAIT A PERSAN, LE 29 DECEMBRE 1992

M. LEBASTARD
MAIRE DE PERSAN

Lebastard

Le Commissaire de Police

[Signature]